

Eau

Chiffres-clés en 2003

- **299 100 mètres linéaires** de réseaux d'assainissement collectif sont gérés par la CASE (2001) ;
- Nombre de stations d'épuration : **6** ;
- Conventions spéciales de déversement signées : **5**.

Source : CASE, 2003

L'assainissement collectif

Concernant le service public d'assainissement, la Communauté Seine-Eure gère 5 systèmes d'assainissement distincts (réseau de collecte et stations d'épuration) sur les communes de Louviers, Val-de-Reuil, Incarville, Pinterville, Léry, Poses, Saint-Etienne-du-Vauvray, La Haye-Malherbe, Surville, Pont-de-l'Arche, Pîtres et le Manoir.

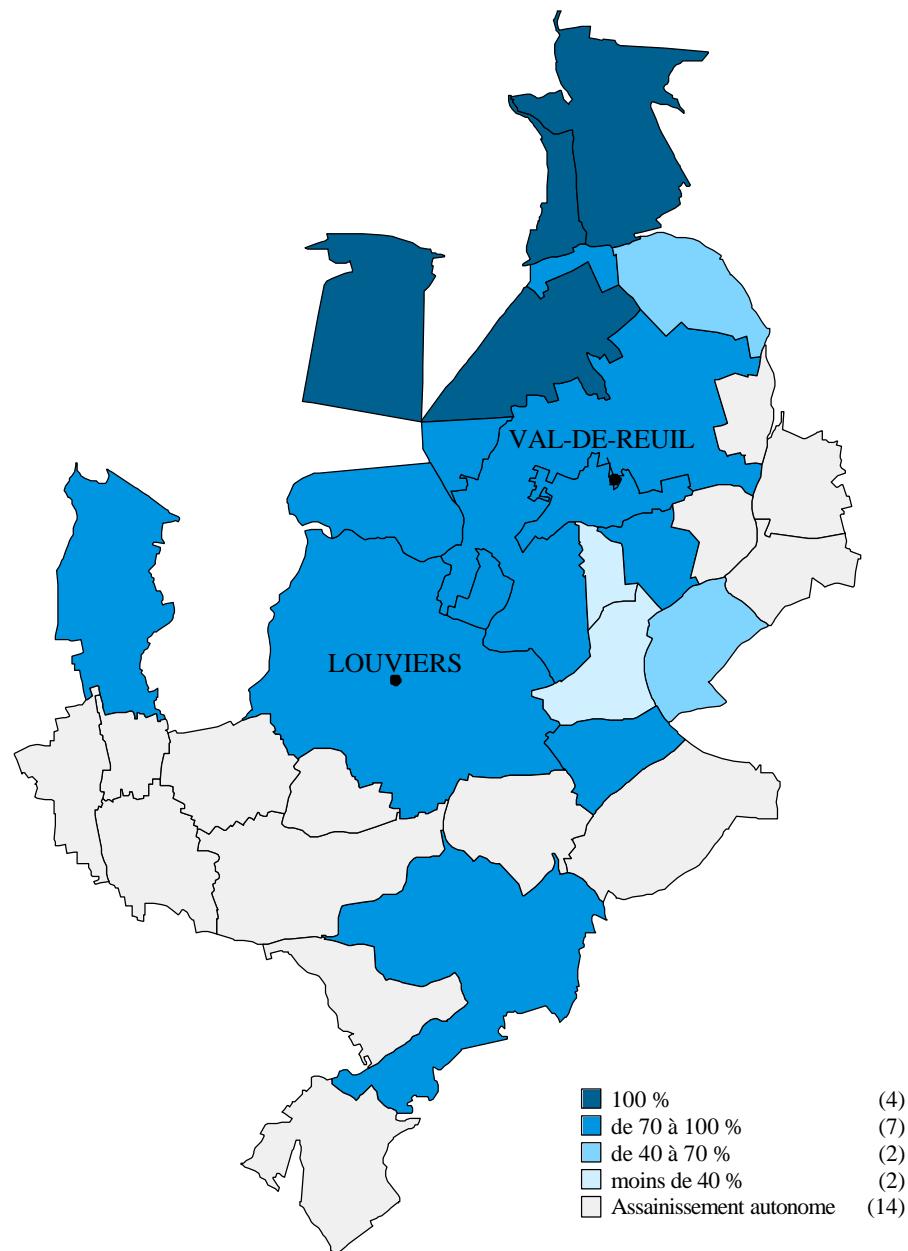
Andé et Herqueville sont desservies par des réseaux d'assainissement, mais il n'existe aucun dispositif dans ces communes pour traiter les eaux usées. Pour les autres communes adhérentes, il n'existe pas, à ce jour, d'assainissement collectif.

Politique locale

Dans le cadre de sa politique de maîtrise du traitement des eaux usées, la CASE a inscrit plusieurs actions au sein de son contrat d'agglomération :

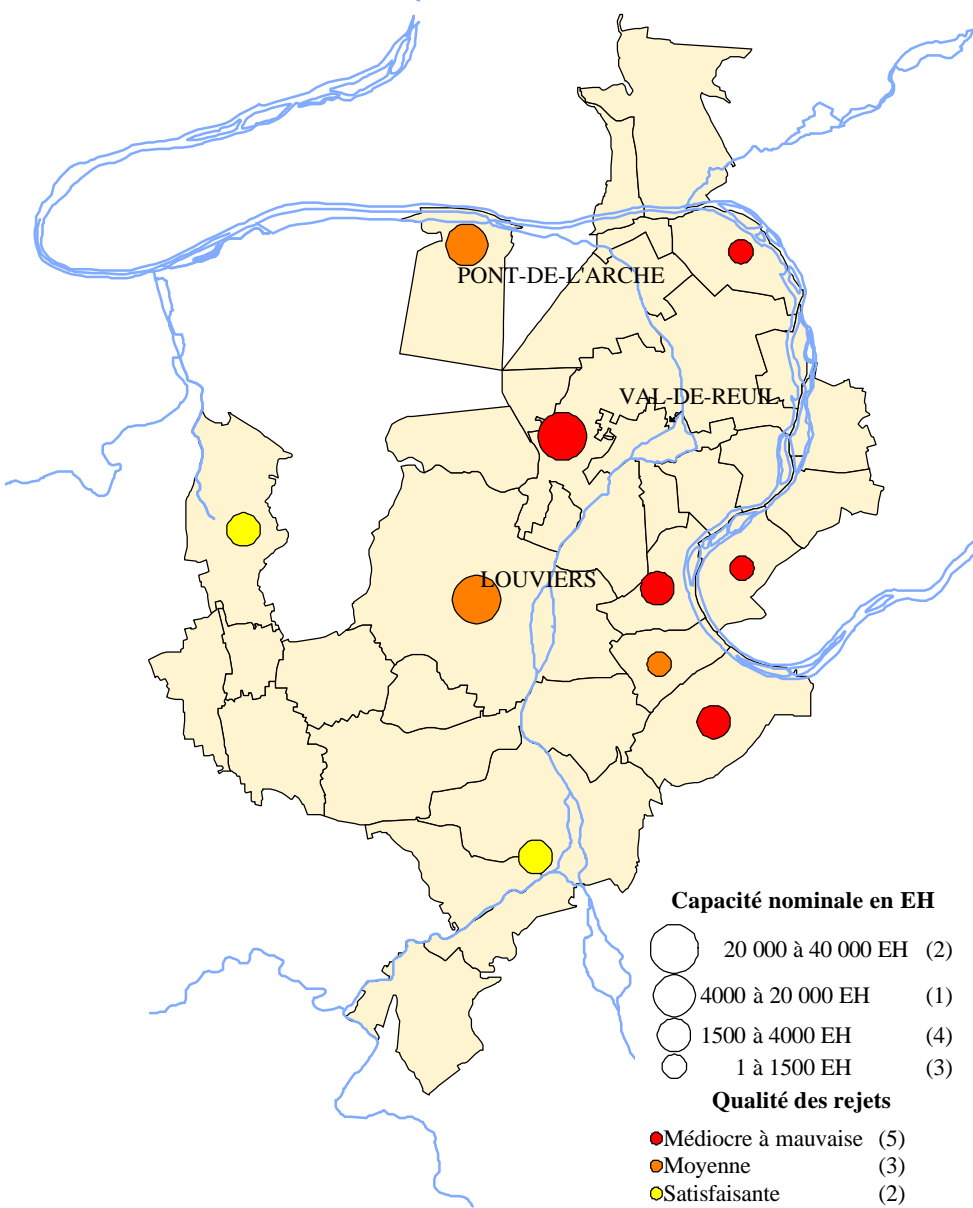
- Définir un schéma directeur d'assainissement ;
- Moderniser les équipements de traitement des eaux usées ;
- Convaincre les professionnels de mieux gérer les eaux usées d'origine industrielle ;
- Mener une politique pilote dans le cadre du contrôle des systèmes d'assainissement autonomes.

Part de population reliée à une station d'épuration



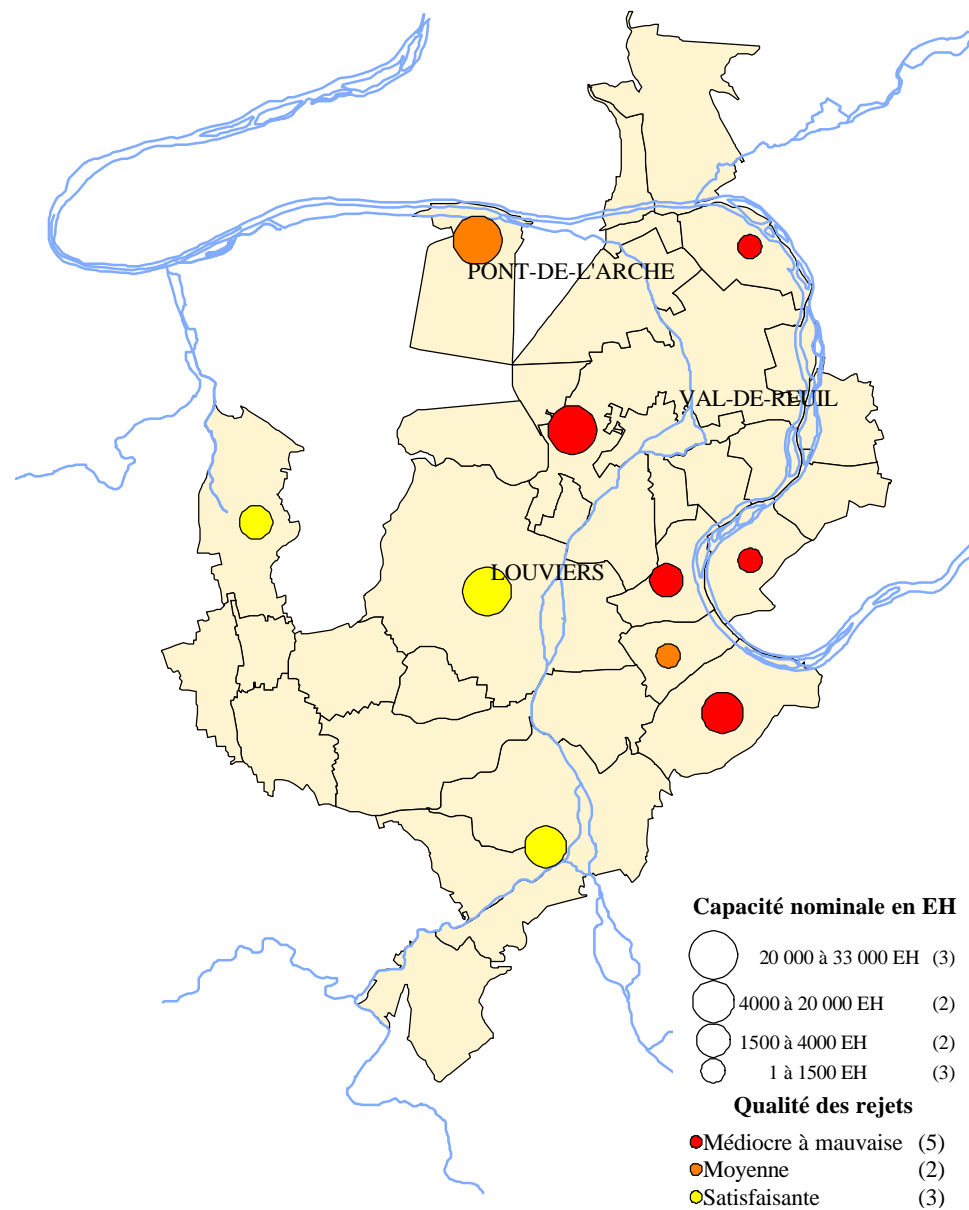
Source : CASE, données 2001 - Cartographie : AREHN, juin 2003

Qualité des rejets de stations d'épuration en 2001



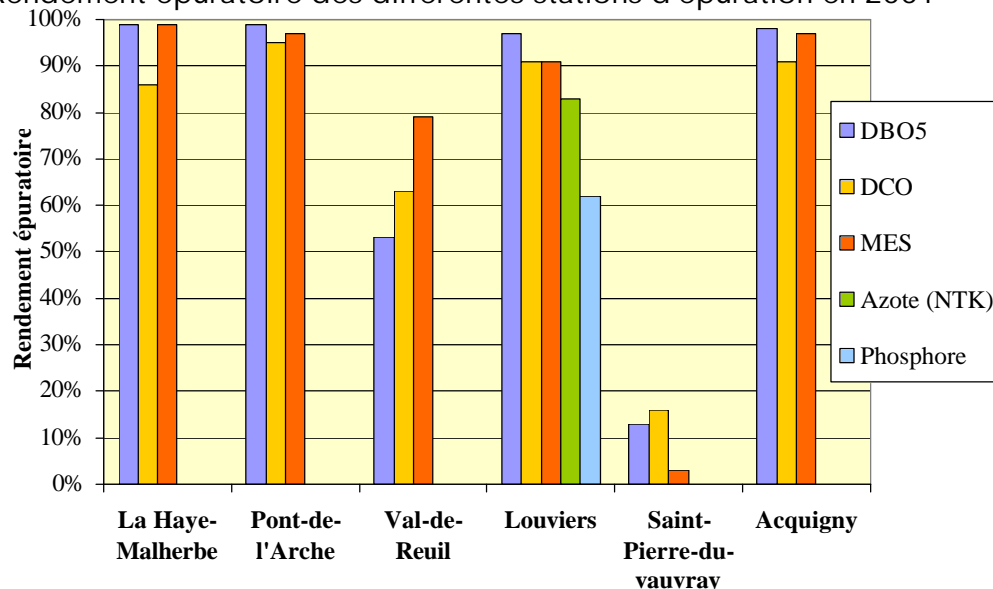
Source : SATESE, Bilan 2001 - Cartographie : AREHN, janvier 2004

Qualité des rejets de stations d'épuration en 2002



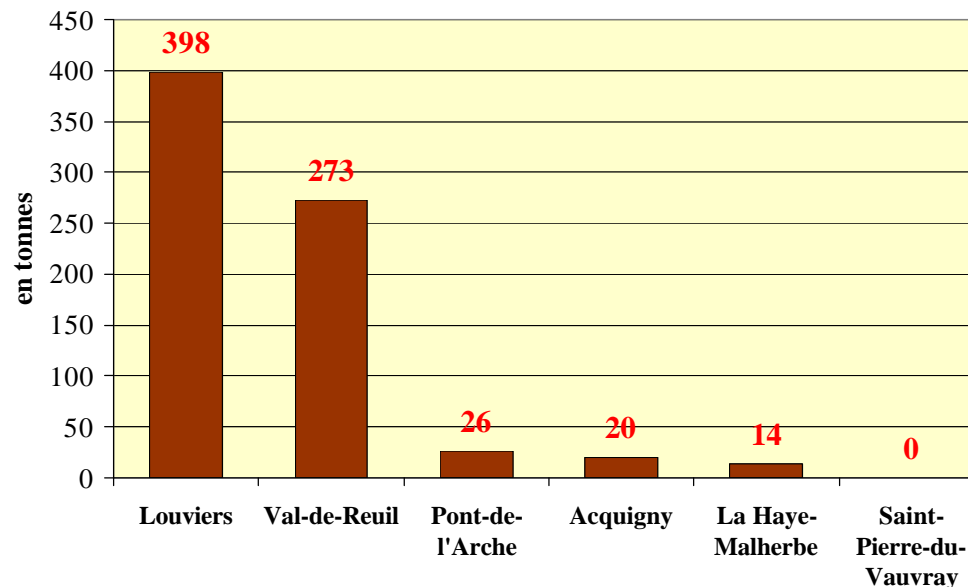
Source : SATESE, Bilan 2002 - Cartographie : AREHN, janvier 2004

Rendement épuratoire des différentes stations d'épuration en 2001



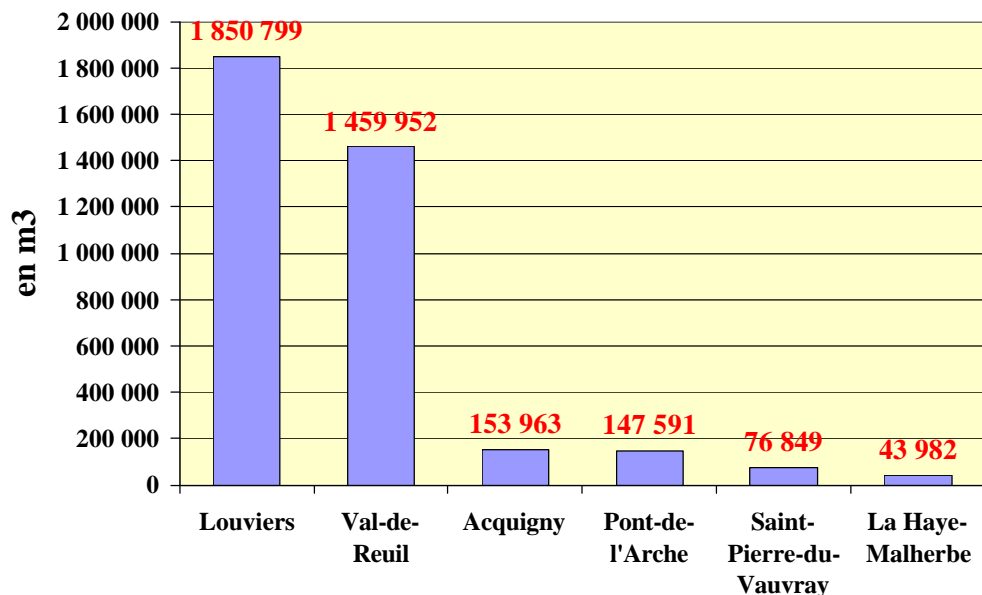
Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement, Exercice 2001

Quantité de boues de stations produite en 2001



Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement, Exercice 2001

Volumes traités par les différentes stations d'épuration en 2001



Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement, Exercice 2001

Teneur des boues en éléments traces

(Pas de données pour les stations de Louviers et Acquigny)

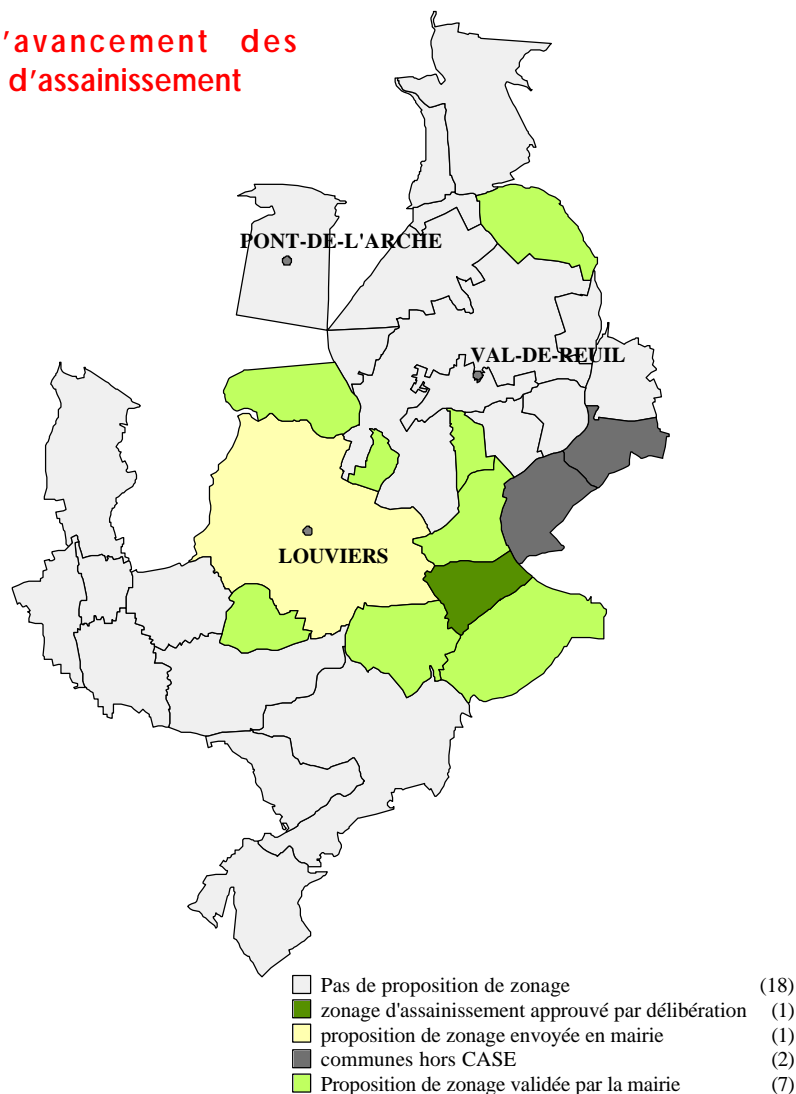
	Cadmium	Chrome	Cuivre	Mercur	Nickel	Plomb	Zinc	Cr+Cu+Ni+Zn
La Haye-Malherbe (données 2001)	<4	19	238	<1	23	48	618	899
Val-de-Reuil (données 2003)	<4	21	208	1,4	16	28	1051	1295
Pont-de-l'Arche (données 2001)	4,6	16	250	0,7	21	61	796	1083
Valeurs limites	15	1000	1000	10	200	800	3000	4000

Source : Rapport MIRSPAA, 2001

Les zonages d'assainissement

L'assainissement collectif dessert 81% de la population de la CASE. Une étude de 13 mois est lancée afin de définir les zonages d'assainissement ou de mettre à jour les études de zonage d'assainissement existantes.

Etat d'avancement des zonages d'assainissement



Source : CASE, 2003 - Cartographie : AREHN, décembre 2003

Les rejets industriels dans le milieu aquatique

Les conventions spéciales de déversement (CSD) et les arrêtés municipaux de rejet (AMR)

La convention de rejet est un contrat passé entre l'industriel, la collectivité et l'exploitant du réseau d'assainissement collectif. Cette démarche est appliquée sur l'ensemble du territoire communautaire. Elle s'applique aux rejets dits « non domestiques ». Par conséquent, l'ensemble des responsables des activités industrielles et artisanales seront amenés à contractualiser une CSD ou un arrêté de rejet.

Lors de la mise en place d'une convention, un arrêté de rejet est signé (par le maire et le président). A cet arrêté, est annexé une CSD lorsque le site industriel est important. Pour des activités plus simples (garages, restaurant...), l'arrêté de rejet et une annexe technique suffisent.

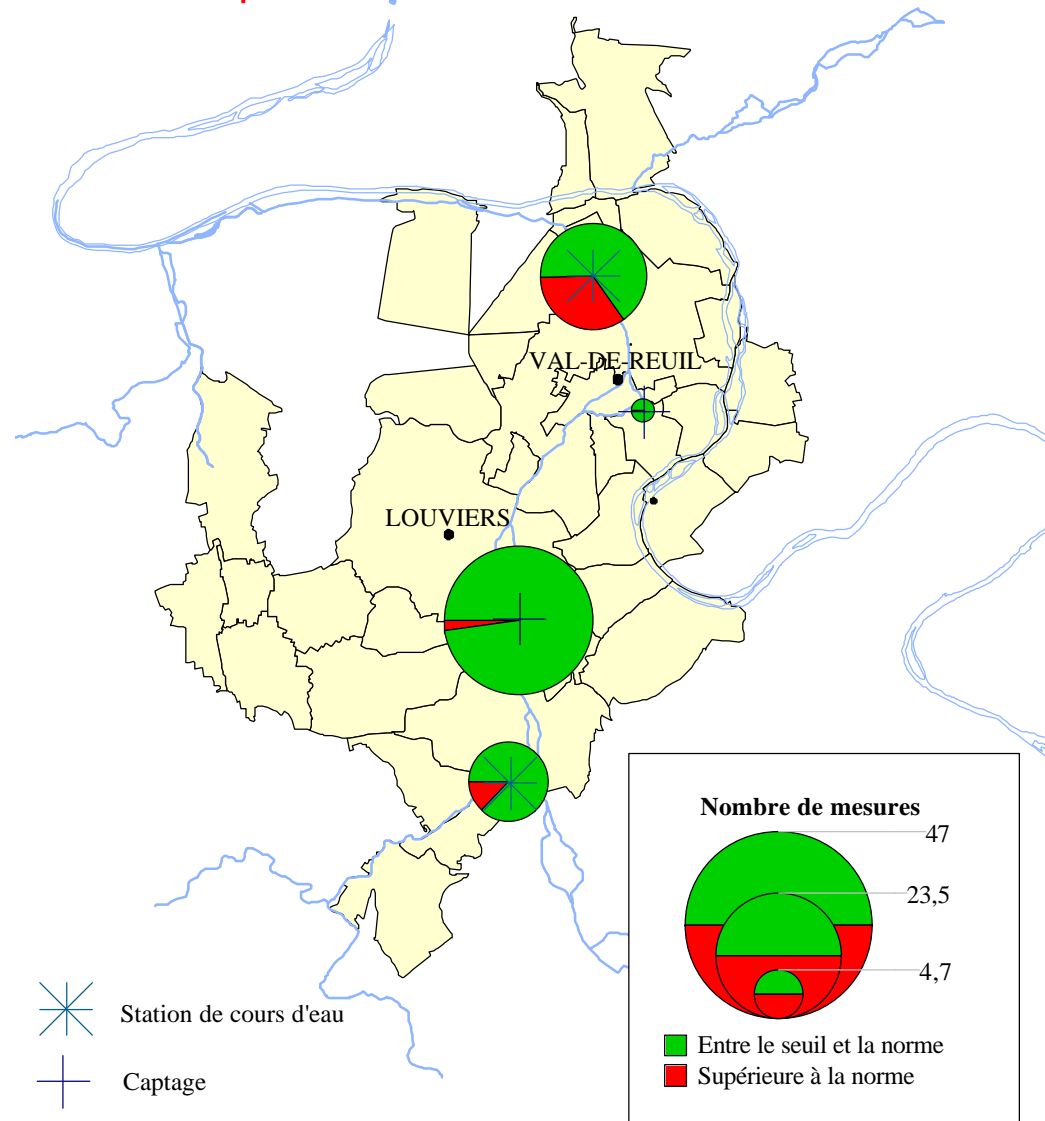
Etat d'avancement des conventions spéciales de déversement en 2002

	Nombre d'entreprises
Conventions signées	5
Conventions en cours de négociation (ou renégociation)	27
	dont :
	- Louviers : 13
	- Val-de-Reuil : 9
	- Le Vaudreuil : 3
	- Acquigny : 1
	- Léry : 1

Source : CASE, 2003

Les produits phytosanitaires dans les eaux

Teneur en produits phytosanitaires des eaux de captage et des eaux de rivière sur la période 1995 - 2000



Source : DDASS, Agence de l'eau - Cartographie : AREHN, décembre 2003